



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

S.A. Pubstone

✓ Monsieur Frédéric VINCKE

Project Manager

Boulevard de la Woluwe, 58

B - 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT



010541288500452621 220 301 635 724

Monsieur Johan BELLAERT

Architecte

Groenendaalsesteenweg, 113

B - 1200 HOELLAART

Réf. DPC : 2043-0795/03/2019-224PR (corr. DPC : Anne Totelin)

Réf. NOVA : 04/PFU/1713783

Réf. CRMS : AA/MB/BXL22060_651_Haute_233_LeRenard

Bruxelles, le 06-03-2020

ENVOI PAR RECOMMANDÉ

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 233 – Café Le Renard

Demande de permis unique portant sur la restauration des façades et des toitures

Demande de complément d'information

Vous avez introduit, auprès de Urban.brussels, une demande de permis unique pour exécuter des travaux à un bien classé. Dans ce cadre, la Commission royale des Monuments et des Sites a été invitée à émettre un avis conforme sur le dossier. Le point a été examiné en sa séance du 19 février 2020 dernier, mais la Commission n'a pu se prononcer en pleine connaissance de cause dans l'état actuel du dossier.

En effet, certaines options de restauration comprises dans la demande de permis unique sont insuffisamment documentées sur le plan technique, notamment en raison de l'absence totale de plans de détails. Chaque catégorie de travaux doit être localisée et décrite avec la plus grande précision possible.

En application des articles 177 § 2 et 178 § 4 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, la Commission demande donc de fournir les compléments d'information suivants

- La fourniture d'un jeu de documents graphiques complets : plans, coupes, élévations des situations existante et projetée (y compris les plans de réalisation et de détails) ;
- L'identification précise des zones pour lesquelles un piquage est prévu sur les façades (le métré indique 197,32 m² ?) ainsi que pour la pose du nouvel enduit (le métré indique 101,45 m² en 1^{ère} couche et 219,85 m² en enduit de finition) ;
- Une étude matérielle de l'enduit de façade ainsi qu'une identification des matériaux de composition sous l'enduit et de leur état de dégradation ainsi que les options de restauration le cas échéant ;
- Un détail précis (plan, coupe, élévation) des nouvelles menuiseries projetées (incluant les vitrages projetés), ainsi qu'un relevé précis des profils des menuiseries existantes qu'il est prévu de reproduire à l'identique ;

1/2

- Des détails précis (plan, coupe, élévation) des nouvelles tentes solaires et des dispositifs d'ancrages ;
- Des détails précis des futurs volets (plan, coupe, élévation) et des dispositifs d'ancrages ;

Lorsque la Commission royale des Monuments et des Sites a décidé de demander des documents complémentaires, son délai de réponse de 30 jours est augmenté de 60 jours. Pour respecter ces délais, le complément d'information devra être examiné par la Commission au plus tard en sa séance du 13/05/2020 prochain.

Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude de ces nouveaux éléments du dossier, la Commission demande que le complément soit déposé en ses locaux avant le mercredi 06/05/2020, au plus tard (C.R.M.S., Arcadia – 3e étage, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles). Les documents devront être introduits en 5 exemplaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : Mme A. Totelin ; M. Pierre Bernard ;